

Comment intégrer le BTS Gestion et maîtrise de l'eau par la voie de l'apprentissage ?

Conditions d'accès à la formation

- Etre titulaire d'un **diplôme de niveau IV (Bac)**
- Disposer **des pré-requis nécessaires dans les matières scientifiques** :
 - profils de candidats intégrant couramment la formation : Bac général S, Bacs technologiques Sciences et Technologies de Laboratoires ou Sciences et Technologies Industrielles et du Développement Durable, certains Bacs pro etc.
- **Signer un contrat d'apprentissage** avec un employeur privé ou public : les contrats d'apprentissage sont ouverts :
 - aux personnes âgées de plus de 15 ans et de moins de 26 ans au moment de la signature du contrat;
 - aux personnes reconnues « travailleur handicapé », quel que soit leur âge.

Vous êtes intéressé-e par cette formation ?

- Contacter le **CFA MEDD** au 04 42 61 17 29 ou par mail à l'adresse contact@cfamedd.fr pour avoir davantage d'informations sur la formation
- Remplissez le **dossier de pré-inscription** à renvoyer au CFA MEDD au plus tôt, même si vous n'avez pas encore signé de contrat (disponible en téléchargement sur le site internet du CFA MEDD).

Le CFA MEDD vous accompagne dans votre recherche d'employeur

La recherche d'un employeur prêt à vous accueillir en contrat d'apprentissage est indispensable à l'entrée en formation et relève de votre initiative. Néanmoins, **le CFA MEDD vous accompagne individuellement dans vos démarches** :

- Mise en contact avec des employeurs recherchant des apprentis
- Conseils dans vos démarches auprès des employeurs : identification des secteurs d'activités, conseils dans la rédaction des lettres de motivation et CV, conseils pour les entretiens

Pour faciliter cet accompagnement, nous communiquons beaucoup **par mail** avec les candidats.

La signature du contrat d'apprentissage

Lorsqu'un employeur est prêt à signer un contrat d'apprentissage avec vous, **contactez le CFA MEDD qui vous accompagnera**, ainsi que l'employeur, dans la rédaction du contrat d'apprentissage. Quelques éléments à connaître :

- Pour remplir le contrat, l'employeur doit se référer à la **notice** (téléchargeable sur le site internet du CFA MEDD)
- Le contrat d'apprentissage doit **couvrir la totalité de la période de formation** : en dehors de cette période, vous ne pouvez pas assister aux périodes de formation. Pour connaître les dates, rapprochez-vous du CFA MEDD.
- **L'employeur et l'apprenti-e signent le contrat d'apprentissage en trois exemplaires** qu'ils envoient ensuite au CFA MEDD au moins une semaine avant la date de démarrage du contrat. Le CFA MEDD signe à son tour les trois exemplaires et les envoie à l'organisme chargé de l'enregistrement du contrat (CCI, CMA, DIRECCTE). Un exemplaire validé est retourné à l'apprenti-e, un à l'employeur, et un est conservé par l'organisme valideur.

L'entrée en formation

Une fois le CFA MEDD informé de la signature du contrat d'apprentissage effective ou à venir, il informe l'apprenti des conditions de la rentrée en formation.

L'apprenti-e ne peut assister à la formation que si son contrat est effectivement signé et couvre la totalité de la période de formation.

Si le contrat d'apprentissage débute avant la date de rentrée de la formation, l'apprenti-e effectue alors une période chez son employeur avant le début de la formation.